

Nos droits ne sont pas des privilèges

Dès qu'un droit collectif résiste, on lui trouve un nouveau nom. Une garantie devient un avantage, un conquis social devient un coût. Et avec un peu d'application, le salarié qui défend son contrat de travail finit par être présenté comme un privilégié. L'attaque contre le tarif agent, l'Avantage en Nature Énergie (ANE), reprend exactement ce scénario.

Le tarif agent revient dans le viseur

de leur rémunération globale. Depuis 2012, il est valorisé comme avantage en nature et supporte cotisations sociales, CSG, CRDS et impôt sur le revenu.

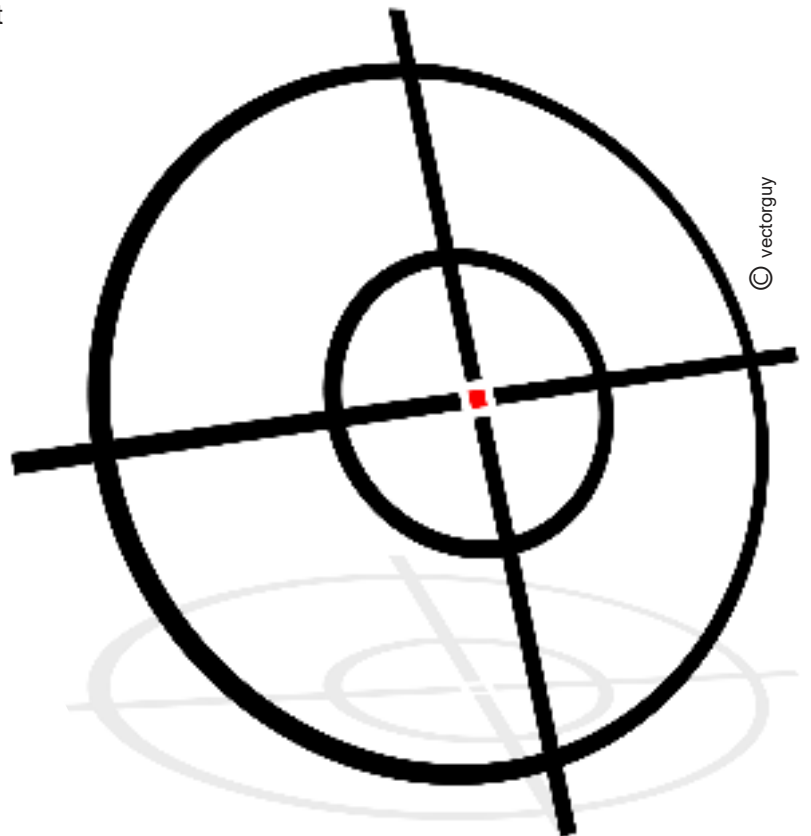
La Cour des comptes considère pourtant qu'il « ne peut demeurer en l'état » et préconise notamment de plafonner les consommations bénéficiant du tarif, puis d'en réduire progressivement l'avantage. Elle réclame parallèlement une revalorisation importante de sa base fiscale et sociale.

Vous avez compris l'entourloupe ? On ne nous parle pas immédiatement de suppression. On commence par expliquer qu'il faut « moderniser », « plafonner », « mieux valoriser » ou « rapprocher du droit commun ». Mais au bout du bout, c'est qui qui paient davantage ? C'est nous !

Avoir des droits collectifs serait devenu suspect

L'Avantage en Nature Énergie est inscrit dans le Statut national des IEG. Il fait partie du contrat social des électriciens et gaziers et constitue un élément

Ce qui frappe dans le rapport de la Cour, c'est la manière dont plusieurs garanties sont observées presque exclusivement sous l'angle de leur coût.



© vectorguy

L'ancienneté pèse sur les enveloppes salariales, la grille salariale limite l'individualisation. Les heures supplémentaires sont trop favorables par rapport au droit commun, les comptes épargne-temps coûtent cher et l'ANE est trop avantageux. Vous aurez compris : pour la Cour des Comptes, tout droit supérieur au minimum devient suspect par définition.

A l'Ufict-CGT, nous refusons cette drôle de conception du progrès social où l'objectif serait toujours de rapprocher ceux qui ont davantage de garanties de ceux qui en ont moins.

Personne n'améliorera la situation des salariés hors IEG en dégradant celle d'un salarié des IEG. Aucun usager ne verra sa facture d'électricité baisser parce qu'un ingénieur d'Enedis, un cadre de GRDF ou un encadrant d'une autre entreprise de la Branche paie davantage son énergie.

*Le mot privilège
permet surtout
d'éviter quelques
questions*

Pourquoi le débat porte-t-il si facilement sur les droits des salariés ?

Pourquoi un mécanisme de carrière est-il immédiatement analysé comme une charge, alors qu'il rémunère aussi l'expérience acquise ?

Pourquoi une garantie statutaire devrait-elle être justifiée en permanence par son coût ?

Pourquoi demander toujours davantage d'individualisation des rémunérations alors que les salariés réclament juste-

ment plus de transparence, de reconnaissance et d'égalité dans les déroulements de carrière ?

Les salariés de la Branche connaissent bien ce vocabulaire, qui accompagne depuis longtemps les transformations de nos entreprises. Performance, compétitivité, optimisation, maîtrise des coûts reviennent sans cesse dans les discours. Des mots très propres pour une réalité parfois moins élégante, où l'on demande toujours davantage aux salariés tout en cherchant à réduire ce qu'ils coûtent.

*Dernière l'ANE, le
Statut est clairement
dans le viseur*

L'enjeu devient encore plus sérieux lorsque la Cour rappelle que plusieurs modifications statutaires peuvent nécessiter l'intervention du Gouvernement.

La Direction Générale de l'Energie et du Climat est associée aux recommandations portant sur l'ANE, la grille salariale et les heures supplémentaires. En gros, négocier d'abord et si ça foire, on arbitre. Le fameux « dialogue social » trouve alors une limite assez commode, il est utile tant qu'il produit le résultat attendu par certains.

Pour l'Ufict-CGT, accepter aujourd'hui la remise en cause de l'ANE ouvrirait donc une brèche beaucoup plus large. Après le tarif agent, pourquoi pas la grille ? Puis les règles sur le temps de travail ? Puis d'autres garanties considérées, elles aussi, comme trop favorables ?



LE 15 SEPTEMBRE, REFUSONS DE NOUS EXCUSER D'AVOIR DES DROITS

L'intersyndicale appelle tous les salariés des IEG à une journée d'actions et de grève le 15 septembre 2026 et les ingénieurs, cadres et encadrants ont toute leur place dans cette mobilisation.

Nous n'avons aucune raison de nous excuser pour des garanties collectives conquises par le travail et les luttes sociales et nous avons toutes les raisons de les défendre.



facebook.com/UfictCgtFnme/



<https://www.linkedin.com/company/ufict-fnme-cgt>



ufictfnme.fr

